



**A l'attention des
travailleurs frontaliers
en Suisse**

Objet : recensement

Madame, Monsieur,

Chaque année, une dotation au titre de la Compensation Financière Genevoise est versée par le Département à la Commune, proportionnellement au nombre de frontaliers travaillant en Suisse et résidant à Sallanches.

C'est pourquoi, dans la perspective de la prochaine répartition de cette dotation, je vous remercie de vous faire recenser au moyen du formulaire ci-dessous, à retourner à la Mairie - Direction Générale des Services ou par fax : 04.50.91.27.28 ou par mail : contact@sallanches.fr

Votre situation :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> travailleur frontalier avec carte de travail | <input type="checkbox"/> travailleur dans un organisme international |
| <input type="checkbox"/> travailleur double nationalité | <input type="checkbox"/> travailleur dans le canton de Vaud |
| <input type="checkbox"/> travailleur suisse domicilié en France | <input type="checkbox"/> non travailleur en Suisse |

Nom : Prénom :

Adresse :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Date de délivrance de la carte de travail :

N° de la carte de travail :

Nom et adresse de l'employeur :

Date et signature :

« La Direction des Collectivités Locales du Conseil Général de la Haute-Savoie dispose de moyens informatiques destinés à gérer la redistribution de la Compensation Financière Genevoise aux communes du Département. Les informations enregistrées dans le fichier recensant les personnes domiciliées en Haute-Savoie et travaillant dans le canton de Genève sont réservées à l'usage exclusif du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux mairies intéressées.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, dans le cas échéant, rectification des informations la concernant, en s'adressant à la Direction des Collectivités Locales du Conseil Général de la Haute-Savoie. »